

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au Pôle Environnement du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, situé 8, route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 15/05/2019

Quorum :

Président et Vice-Présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X	Monsieur Alain MAROIS	Excusé
Monsieur Marcel BERTHOMÉ	X	Monsieur Régis GRELOT	Excusé
Monsieur Alain RENARD	X	Monsieur Alain VALADE	X
Monsieur Xavier LORIAUD	X	Monsieur Philippe BLAIN	X
Monsieur Jacques DELAVIE	X	Monsieur Jean-François GRELAUD	X
Madame Chantal GANTCH	X	Madame Célia MONSEIGNE	X
Monsieur Allain GANDRÉ	X		
Monsieur Joël ROUSSET	X		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	Excusé		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	X		
Monsieur David RÉSENDÉ	X		
Monsieur Christian ROBIN	X		
Monsieur Michel VACHER	X		

Sur les 19 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 22 mai 2019, 16 d'entre eux étaient présents.

Accusé de réception en préfecture

03 25 30 06 61 - 03 25 30 05 22 - 03 25 30 05 23 - 03 25 30 05 24 - 03 25 30 05 25 - 03 25 30 05 26 - 03 25 30 05 27 - 03 25 30 05 28 - 03 25 30 05 29 - 03 25 30 05 30 - 03 25 30 05 31 - 03 25 30 05 32 - 03 25 30 05 33 - 03 25 30 05 34 - 03 25 30 05 35 - 03 25 30 05 36 - 03 25 30 05 37 - 03 25 30 05 38 - 03 25 30 05 39 - 03 25 30 05 40 - 03 25 30 05 41 - 03 25 30 05 42 - 03 25 30 05 43 - 03 25 30 05 44 - 03 25 30 05 45 - 03 25 30 05 46 - 03 25 30 05 47 - 03 25 30 05 48 - 03 25 30 05 49 - 03 25 30 05 50 - 03 25 30 05 51 - 03 25 30 05 52 - 03 25 30 05 53 - 03 25 30 05 54 - 03 25 30 05 55 - 03 25 30 05 56 - 03 25 30 05 57 - 03 25 30 05 58 - 03 25 30 05 59 - 03 25 30 06 00

Date de réception en préfecture 23/05/2019

Date de réception en préfecture 23/05/2019

contact@smicval.fr

www.smicval.fr

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190522-2019-07BS-DE
Date de télétransmission : 23/05/2019
Date de réception préfecture : 23/05/2019

DECISION DU BUREAU SYNDICAL N° 2019 – 07BS

Objet : Autorisation de signature d'un marché public de réhabilitation des pôles recyclage de Vêrac et La Roche Chalais

Rapporteur : Marcel BERTHOME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article n° 139 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres en date du 26 octobre 2018,

Vu la délibération n° 2019-43 du 03 avril 2019 portant délégation d'attribution du Comité Syndical concernant les marchés de travaux de réhabilitation des pôles recyclage de Vêrac et La Roche Chalais au Bureau Syndical.

Considérant que le 3 avril dernier, l'Assemblée délibérante a voté une augmentation de l'AP/CP pour la modernisation et la mise en conformité des Pôles Recyclage dont le montant s'élève désormais à 10 264 478.42 € TTC. Pour l'année 2019, les crédits de paiements sont de 2 071 981.41 € TTC.

Considérant que ces travaux constituent la seconde tranche de la deuxième phase de travaux du programme de modernisation des Pôles Recyclage.

Considérant que 15 entreprises ont déposé une offre.

Considérant que les crédits budgétaires inscrits au BP 2019 pour cette consultation sont de 1 497 173.20 € TTC (hors aléas de chantier, tranche conditionnelle incluse).

Considérant qu'aucune entreprise n'a déposé d'offre pour le lot n°15 et que par conséquent, ce lot a été déclaré infructueux. Une consultation en direct avec un fournisseur a été engagée et l'entreprise RAYONOR a remis une offre.

Considérant qu'à la présentation du rapport d'analyse aux membres de la Commission d'appel d'offres le 13 mai 2019, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Intitulé	Attributaire	€ HT	€ TTC
1	Déconstruction	SARL DUBOIS Le pré de l'Eglise 24 490 Saint Michel de Rivière	21 800 €	26 160 €
2	Terrassement VRD	SARL DUBOIS Le pré de l'Eglise 24 490 Saint Michel de Rivière	233 486.50 €	280 183.80 €
		- en Base	180 286.5	216 343.8
		-Tranche conditionnelle	53 200	63 840
3	Gros Oeuvre	SARL DUBOIS Le pré de l'Eglise 24 490 Saint Michel de Rivière	159 665 €	191 598 €
4	Bâtiment modulaire	ATEMCO Avenue du Général de Gaulle 24 490 Mussidan	346 906 €	416 287.20 €
5	Charpente métallique / Serrurerie	TRIOSEL 104 avenue Jean Monnet 33 700 Mérignac	129 974.35 €	155 969.22 €

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190522-2214907BS-DE
Date de télétransmission : 23/05/2019
Date de réception préfecture : 23/05/2019

6	Courant fort / Eclairage / Plomberie	BEUFILS 28, rue Léon Blum 33 240 Lugon	22 704.10 €	27 244.92 €
7	Vidéoprotection	SN APS La Mourasse Est Route de Bazas 33 210 Langon	38 320.22 €	45 984.26 €
8	Signalétique	RJ2D 3, rue Muga 64 210 Bidart	35 463.20 €	42 555.84 €
9	Signalisation	MELTEM 131, chemin du Trouilh 40 300 Peyrehorade	37 620 €	45 144 €
10	Clotûre Portail	CARNELOS 2, Bois Majou 33 190 Fontet	64 270.93 €	77 125.12 €
11	Contrôle d'accès	PRECIA MOLEN Route du pesage 07 001 Privas Cedex	39 690 €	47 628 €
12	Panneau numérique	SOLSYSTEMS 16, avenue du Dr Camille Delvaile 64 100 Bayonne	28 516 €	34 219.20 €
13	Equipement de quai	GILLARD ZA rue des Peupliers BP 27 77 590 Bois le Roi	119 764 €	143 716.80 €
14	Espaces Verts	AGERAD 1, Comteau de Roubisque 33 820 Saint Aubin de Blaye	11 860.80 €	11 860.80* € * non soumis à la TVA
15	Rayonnage	RAYONOR Route de Monbartier 82700 Montech	18 669.00 €	22 402.80 €
TOTAL			1 308 710.10 €	1 568 079.96 €

Considérant qu'il est à noter que le lot n° 2 "Terrassement VRD" comporte 1 tranche conditionnelle relative à la réfection de la voie d'entrée poids lourds dans le PR de Vérac pour un montant de : 53 200 € HT. Le SMICVAL ayant fait l'acquisition du terrain sur lequel se situe cette voie d'accès, il est proposé d'englober la réfection de cette voie dans les travaux et donc d'affermir cette tranche conditionnelle.

Considérant que le montant total du marché avec la tranche conditionnelle s'établit à 1 568 079.96 € TTC, soit 4.7% plus élevé que le prévisionnel (+70.93k€). Cette augmentation se concentre dans les lots 4 et 5 en raison de l'augmentation des cours de l'acier par rapport à la consultation précédente. Le manque de concurrence dans certains lots ne favorise pas la négociation.

Considérant que les crédits budgétaires votés sur 2019 sur l'APCP seront suffisants.

Il est demandé aux membres du Bureau Syndical de bien vouloir autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical à l'unanimité, des Membres présents (16 membres présents, sur 19 membres en exercice), décide :

Article 1 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au marché public de réhabilitation des pôles recyclage de Vérac et La Roche Chalais, dans les conditions énumérées ci-dessus.

Article 2

Le Président, le Directeur et le Responsable sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Date de réception préfecture : 23/05/2019

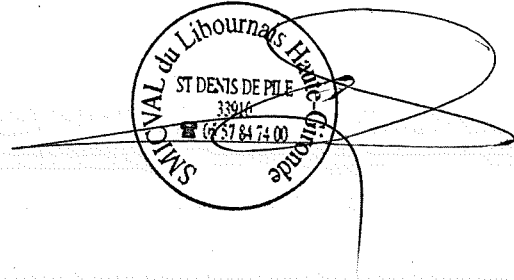
Article final :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 22 mai 2019

Le Président,

S. GUINAUDIE



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190522-2019-07BS-DE
Date de télétransmission : 23/05/2019
Date de réception préfecture : 23/05/2019



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20190522-2019-07BS-DE
Date de télétransmission : 23/05/2019
Date de réception préfecture : 23/05/2019